



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour Djibouti
(2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats.	7
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Suivi et évaluation	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources au titre du programme de pays pour Djibouti (2018-2022).	12



I. Considérations générales

1. La République de Djibouti est une petite nation pluriethnique qui compte plus de 860 000 habitants¹. Malgré une croissance économique exceptionnelle enregistrée ces dernières années, le pays affiche l'un des plus faibles indices de développement humain au monde (172^e rang sur 188 pays) et occupe la dernière place parmi les États arabes². Situé dans la Corne de l'Afrique, où l'instabilité politique et humanitaire domine, Djibouti accueille des migrants ainsi que plus de 27 000 réfugiés en provenance d'Érythrée, d'Éthiopie, de Somalie et du Yémen, qui représentent 3,2 % de la population et l'une des plus fortes densités de réfugiés au monde³. Le pays souffre de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et d'un accès limité aux services et il est vulnérable face aux risques engendrés par les changements climatiques. Les pressions exercées par les populations de migrants et de réfugiés pèsent sur ses ressources et ses infrastructures limitées.

2. Dans la « Vision Djibouti 2035 », le Gouvernement définit les priorités qu'il s'est fixées pour le pays en matière de développement afin de le hisser au statut de pays à revenu intermédiaire et d'en faire une plaque tournante majeure du commerce et de la logistique dans la région. La mise en œuvre est décrite dans la stratégie quinquennale (2015-2019) de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, dite SCAPE, qui distingue quatre priorités stratégiques : la croissance économique, la consolidation du capital humain, le développement durable régional et la bonne gouvernance. Dans cette stratégie, le Gouvernement s'engage à réduire la pauvreté absolue de plus d'un tiers, à diminuer le chômage et à garantir l'accès universel aux soins de santé de base, ainsi qu'à l'énergie et à l'eau potable. La stratégie vise également à préparer le pays à une croissance plus inclusive et aux changements climatiques. Bien que le Gouvernement soit fermement attaché au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴ et à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment celui de « ne pas faire de laissés-pour-compte », Djibouti doit mettre en place des mesures plus vigoureuses pour s'attaquer à ses immenses faiblesses, à ses inégalités et à ses problèmes humanitaires et de développement.

3. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle, Djibouti a connu une forte croissance économique, avec un taux moyen de 4 % ces 10 dernières années, principalement en raison des investissements provenant des compagnies maritimes internationales, des entreprises de construction, des bases militaires (Chine, France, Italie, Japon et États-Unis) et de la Route de la soie en Chine. Pour autant, son risque de surendettement s'est accru⁵. Le secteur privé reste embryonnaire et le nombre de petites et moyennes entreprises limité. La croissance économique n'a pas encore eu de retombées positives sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. L'État demeure le principal employeur et l'écart entre les compétences de la main-d'œuvre et les exigences du marché, auquel s'ajoutent d'importantes disparités entre zones

¹ Ministère de l'économie et des finances, 2015.

² Rapport sur le développement humain, 2016.

³ Aperçu des besoins humanitaires, Bureau de la Coordination de l'assistance humanitaire/Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), janvier 2016.

⁴ En 2015, le Président de la République de Djibouti a déclaré devant l'Assemblée générale : « Il ne fait aucun doute que la réalisation des objectifs de développement durable est intrinsèquement liée à l'appropriation nationale du Programme 2030 ».

⁵ Rapport de pays n° 17/87 (2017) du Fonds monétaire international (FMI) : « Djibouti reste exposé à un risque élevé de surendettement ; tous les indicateurs de viabilité de la dette dépassent leurs seuils ; les investissements à grande échelle ont entraîné une augmentation de la dette extérieure publique qui est passée de 50 % à 85 % du produit intérieur brut au cours des deux dernières années ».

géographiques et entre les sexes, a freiné les progrès en matière d'emploi des jeunes et d'élimination de la pauvreté.

4. Les taux de pauvreté relative et de pauvreté extrême demeurent élevés (41 % et 23 % respectivement). Les zones rurales sont plus durement touchées puisqu'elles enregistrent un taux de pauvreté relative de 63 % et un taux de pauvreté extrême de 45 %, tandis que, dans la capitale, ces taux sont respectivement de 34 % et 17 %. Dans les zones rurales, le taux de pauvreté des ménages dont le chef est une femme est de 29 %, contre 17 % chez ceux dont le chef est un homme⁶. Les inégalités économiques sont profondes et ne cessent de se creuser⁷. Djibouti est une jeune nation puisque plus de 75 % de ses habitants ont moins de 35 ans. Or, le chômage touche près de 39 % de la population active et 72 % des jeunes. Les femmes sont moins susceptibles de trouver un emploi (49 %) que les hommes (34 %), de même que les habitants des zones rurales (59 %) par rapport à ceux des centres urbains (37 %)⁸.

5. L'accès insuffisant et inégal aux services de santé entrave l'accès des groupes vulnérables au marché du travail. La stigmatisation empêche les personnes vivant avec le VIH d'obtenir un traitement antirétroviral et de disposer de sources de revenus, notamment les femmes et les jeunes, qui représentent 35 % des 9 000 personnes touchées⁹. Les changements climatiques ont contribué à la résurgence du paludisme, avec 16 000 cas confirmés en 2016, contre seulement 24 en 2012¹⁰. Les efforts visant à endiguer la tuberculose, qui touche principalement les femmes¹¹, se sont traduits par une réduction du nombre de cas¹², mais le risque demeure élevé. Les lacunes dans la gestion des médicaments et les systèmes d'information et de pharmacovigilance, auxquelles s'ajoutent la piètre qualité de l'eau et les mauvaises conditions d'hygiène, ne font qu'aggraver le risque d'épidémie de maladies diarrhéiques et tropicales.

6. La fragilité des écosystèmes, la vulnérabilité aux changements climatiques et le manque d'eau aggravent la situation dans les zones rurales. Les sols peu fertiles, la végétation insuffisante, la faible pluviométrie et la hausse des températures freinent le développement agricole et intensifient la dépendance à l'égard des importations de produits de base; ils menacent également la production bovine et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles et des éleveurs, notamment des femmes¹³. Les ressources en eau de surface sont extrêmement limitées et l'eau souterraine exige une extraction intensive. Les populations nomades de Djibouti et des pays voisins doivent se déplacer sur des distances de plus en plus longues, souvent par-delà les frontières, à la recherche de pâturages, ce qui perturbe la cohésion sociale et les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et des différends. L'utilisation du bois de chauffage par les communautés rurales qui n'ont pas accès aux sources d'énergie modernes et propres accentue la pression sur les écosystèmes fragiles. Les zones côtières, où vit 88 % de la population, abritent une biodiversité et des

⁶ Direction de la statistique et des études démographiques, 2013. Présentation de nouveaux seuils de pauvreté calculés sur la base de l'enquête budget consommation de 2013.

⁷ Direction de la statistique et des études démographiques, 2013. Évolution des phénomènes de la pauvreté et des inégalités en Djibouti, 2002-2013 : le coefficient de Gini est passé de 0,39 (2002) à 0,44 (2013).

⁸ Direction de la statistique et des études démographiques, 2015. Enquête sur l'emploi et le secteur informel.

⁹ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), rapport 2016 : le taux de séroprévalence (1,6 %) est élevé chez les jeunes âgés de 20 à 34 ans et chez les femmes.

¹⁰ Programme national de lutte contre le paludisme, rapport annuel, 2016.

¹¹ Programme national de lutte contre la tuberculose, rapport d'examen à mi-parcours, 2017 : en moyenne, on compte deux femmes pour chaque homme souffrant de tuberculose.

¹² Organisation mondiale de la santé (OMS), Rapport mondial 2016 : l'incidence de la tuberculose a diminué, passant de 619 à 378 cas pour 100 000 habitants entre 2013 et 2015.

¹³ Rapport de pays n° 17/872017 du Fonds monétaire international (FMI). Consultations au titre de l'article IV.

écosystèmes marins essentiels, qui sont vulnérables en l'absence de programme de protection et de gestion durable.

7. Les changements climatiques ont affaibli la résilience¹⁴ des communautés et réduit les possibilités de développement durable. Comme cela a été souligné dans la deuxième Communication nationale de Djibouti sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2014), Djibouti pourrait enregistrer, d'ici à 2050, une hausse de la température de 2,4°C et une réduction des précipitations allant jusqu'à 17 %. Conscient de sa vulnérabilité aux changements climatiques, le pays a élaboré, avec l'appui du PNUD, son plan national d'adaptation et a communiqué ses contributions déterminées au niveau national en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, présentant sa vision de l'action climatique et réclamant environ un milliard de dollars en nouveaux investissements. Il s'agit en priorité de faire face au risque accru de sécheresse et d'inondations afin de réduire la vulnérabilité sociale et les dégâts touchant les biens matériels et les moyens de subsistance. On estime que plus de 280 000 personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire en 2017, notamment des Djiboutiens vivant dans l'extrême pauvreté, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants¹⁵.

8. La gouvernance s'est globalement améliorée à Djibouti ces 10 dernières années et le pays se classe 34^e sur 54 sur l'Index Ibrahim pour la gouvernance africaine (2016). Djibouti se heurte à des difficultés concernant les droits, la participation, la responsabilisation et la gestion publique. Bien que la fourniture des services publics et les mécanismes décisionnels demeurent centralisés, la création du Ministère de la décentralisation en 2016 et l'adoption des plans de développement régionaux (2017) constituent d'importants atouts pour améliorer la coordination et la prestation des services de base et pour réaliser les objectifs de développement durable au niveau local. Le système de suivi et d'évaluation des politiques publiques est encore embryonnaire : avec l'appui du PNUD, le Gouvernement a récemment lancé un cadre de dialogue pour la coordination de l'aide aligné sur les quatre piliers de sa stratégie de croissance accélérée afin de faciliter la coordination intersectorielle au sein du Gouvernement et avec les partenaires de développement. La société civile, le secteur privé et les milieux universitaires seront progressivement intégrés dans le cadre.

9. La Vision 2035 et la stratégie de croissance accélérée fournissent d'importants cadres pour l'opérationnalisation du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable à Djibouti. La mise en place en 2016 d'une « stratégie pilote de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques », appuyée par le PNUD, a permis de vérifier globalement si les politiques et les institutions étaient prêtes pour la mise en œuvre des objectifs. Les résultats de l'évaluation intégrée rapide montrent que la stratégie de croissance est à 80 % alignée sur les cibles des objectifs de développement durable.

10. Afin de garantir le caractère inclusif des efforts de développement et de « ne pas faire de laissés-pour-compte », le Gouvernement souligne qu'il est important de formuler les politiques et les programmes en s'appuyant sur des données probantes. Toutefois, compte tenu du manque de données ventilées, auquel s'ajoutent des capacités et des systèmes statistiques inadéquats, il est très difficile de suivre les progrès réalisés pour atteindre les indicateurs et les objectifs de développement durable.

11. Djibouti se distingue comme le pays arabe ayant ratifié le plus d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais leur mise en œuvre se heurte à

¹⁴ Depuis 1979, les températures augmentent de 0,1 à 0,3°C à chaque décennie. Banque mondiale, 2009.

¹⁵ Plan d'intervention humanitaire de Djibouti.

des problèmes structurels persistants. Le Gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et à garantir son indépendance et sa conformité aux Principes de Paris. Il a également accepté d'appliquer plusieurs recommandations issues de l'examen périodique universel de 2013¹⁶ et il en prépare un nouveau (mai 2018).

12. Djibouti est l'un des rares pays de la région arabe à avoir ratifié sans réserve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, les inégalités entre les sexes et les pratiques traditionnelles néfastes persistent, tandis que les données inadéquates pénalisent Djibouti dans le classement des pays selon l'Indice d'inégalité entre les sexes. Le taux de mortalité maternelle est élevé et les problèmes de santé liés aux mutilations génitales féminines¹⁷ sont très répandus. Le VIH/sida touche davantage les femmes (59 % du total).

13. Pendant le cycle 2013-2017, le PNUD a aidé le Gouvernement à élaborer des outils de planification essentiels, notamment sa Vision à long terme 2035 et sa stratégie de croissance accélérée (2015-2019), ainsi que des politiques et des instruments stratégiques qui couvrent l'emploi, les changements climatiques, l'énergie, les ressources minières, les services sociaux, la décentralisation et la primauté du droit.

14. Connaissant la capacité du PNUD à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives globales en faveur du développement durable et du renforcement de la résilience, le Gouvernement a choisi ce dernier comme organisme d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat. En outre, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a désigné le PNUD comme son principal bénéficiaire provisoire, compte tenu de son rôle fédérateur et de son expérience en ce qui concerne la fourniture d'un appui pour les programmes de santé à grande échelle.

15. Le précédent programme de pays a soutenu des interventions liées à la gestion des ressources en eau et au développement des moyens de subsistance agropastoraux pour les communautés rurales, ce qui a permis à 2 000 personnes vulnérables d'avoir accès à l'eau et à 600 de créer des exploitations agricoles familiales, réduisant ainsi leur insécurité alimentaire. Il a renforcé les capacités du Gouvernement afin de lui permettre de gérer des projets d'adaptation complexes et d'élaborer un plan d'action national sur la conservation de l'énergie en vue d'atténuer les effets des changements climatiques et de réduire la facture énergétique. Dans le domaine de la santé, en tant que principal bénéficiaire du Fonds mondial, le PNUD a facilité l'accès aux traitements contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Il a permis d'augmenter de 50 % le nombre de patients séropositifs bénéficiant d'un traitement, d'atteindre un taux de couverture de 99 % pour le dépistage du VIH chez les femmes enceintes et de renforcer les systèmes de santé en matière de suivi, d'évaluation, d'achats et de gestion des approvisionnements. Le programme d'emploi du PNUD a enregistré un taux d'efficacité de 65 % chez les jeunes professionnels, améliorant l'accès au marché du travail.

16. L'examen à mi-parcours du programme de pays pour la période 2013-2017 a mis en évidence la relation positive et le dialogue constructif entre le PNUD et le Gouvernement, de formidables atouts qui, conjugués à l'appui technique, ont permis à l'État de formuler et de mettre en œuvre les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi et d'évaluation. Le PNUD a appuyé la formulation de la

¹⁶ Dernier examen : mai 2013 (A/HRC/24/10). Le prochain examen est prévu pour mai 2018.

¹⁷ Le taux de prévalence est de 83 % dans le groupe d'âge des 45-49 ans et de 42 % dans le groupe d'âge des 15-19 ans.

stratégie de croissance accélérée, pierre angulaire de la planification du développement et des allocations budgétaires. L'examen a été l'occasion de constater que la diminution des ressources de base avait freiné les investissements stratégiques dans les domaines nouveaux et qu'il était important d'élargir et de diversifier le cercle des partenaires financiers. Le rôle fédérateur du PNUD a été essentiel pour le lancement par le Gouvernement du « cadre de dialogue pour la coordination de l'aide », qui fera coïncider le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes nationaux avec les objectifs de financement du développement. L'examen a mis en évidence les domaines à améliorer en ce qui concerne la coordination de l'ONU, la souplesse des modalités d'exécution, la communication et la mobilisation.

17. La capacité du PNUD à jouer un rôle dans l'élaboration des politiques et à renforcer les capacités, ajoutée au fait qu'il s'agit d'un partenaire de confiance œuvrant dans tous les secteurs avec de multiples parties prenantes, a ouvert de nouvelles perspectives et des axes de travail dans les principaux domaines transversaux. Ces domaines sont : les droits de l'homme, le développement des capacités statistiques et l'analyse, l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques et les stratégies nationales et le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs, en conformité avec d'autres initiatives mondiales et régionales (telles que l'initiative du « Portail pour le développement arabe »). Le programme de pays du PNUD est conçu de façon à garantir la souplesse et la capacité du bureau de pays à s'adapter à un éventuel changement de situation dans la région, notamment à une augmentation soudaine des besoins humanitaires.

18. Une assistance est requise pour renforcer les capacités humaines et de coordination, améliorer la qualité, la quantité, la régularité, la diffusion et l'utilisation des données, promouvoir un mécanisme de financement durable pour les statistiques et donner la priorité à l'intégration des objectifs de développement durable dans les stratégies nationales. Comme l'a fait observer la mission de « simplification, d'accélération et de soutien aux politiques », l'examen de la stratégie de croissance accélérée sera l'occasion de faire progresser les efforts d'intégration des objectifs et de renforcer l'engagement visant à « ne pas faire de laissés-pour-compte », notamment en intégrant mieux l'égalité des sexes, les migrations et les déplacements, ainsi que les questions de résilience face aux changements climatiques et de protection des écosystèmes, dans les différents secteurs. L'examen permettra de renforcer les synergies éventuelles entre les priorités sectorielles, de promouvoir la coordination intersectorielle et d'intégrer davantage le cadre de suivi de la stratégie de croissance accélérée dans les objectifs de développement durable.

19. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022) encourage la programmation conjointe axée sur l'objectif de « ne pas faire de laissés-pour-compte » et offre des possibilités de collaboration entre les partenaires humanitaires et de développement. Il cible les plus vulnérables, notamment les agropasteurs pauvres exposés aux changements climatiques, les personnes handicapées, les chômeurs, les malades, les travailleurs du sexe, les prisonniers et d'autres. Les zones rurales, où se concentre la pauvreté, recevront une attention particulière. Le choix de Djibouti comme pays pilote pour le cadre d'action global pour les réfugiés offre une occasion d'améliorer les mesures prises pour faire face aux flux de réfugiés et aux mouvements migratoires, ainsi qu'aux problèmes humanitaires et de développement, en collaboration avec les autorités nationales, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Banque mondiale.

20. Le bureau de pays exploitera au mieux la nature pluriethnique de Djibouti, sa relative stabilité, la présence du siège de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le projet chinois de la Route de la soie qui favorise la

collaboration interrégionale entre les bureaux des États arabes et de l'Afrique, la coopération Sud-Sud, ainsi que la participation de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires.

II. Priorités du programme et partenariats

21. Le programme de pays pour la période 2018-2022 aidera le Gouvernement à mettre en œuvre le Programme 2030, à réaliser la Vision 2035 et la stratégie de croissance accélérée, et à contribuer aux objectifs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022) et du Plan stratégique du PNUD (2018-2021), en tenant compte des perspectives et des défis liés au contexte. Le descriptif de programme de pays s'appuie sur le bilan commun de pays, les priorités du Gouvernement et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les enseignements tirés des cycles précédents et les avantages comparatifs du PNUD dans les progrès réalisés par Djibouti sur la voie du développement durable.

22. Le principal objectif du programme de pays est d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il aborde les défis indissociables que posent le développement, l'aide humanitaire et la résilience, et vise à réduire la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, les disparités géographiques et l'exclusion. Il favorise la viabilité et la résilience environnementales par le biais de stratégies intégrées. Il soutient les personnes les plus vulnérables et renforce les capacités institutionnelles nationales et infranationales pour une croissance sans exclusion, une réduction de la pauvreté, la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la cohésion sociale.

23. Le programme de pays s'articule autour de trois piliers interdépendants qui, ensemble, peuvent entraîner des changements structurels plus importants et plus profonds, et aider Djibouti à atteindre ses objectifs de développement durable. Le cadre de mise en œuvre du programme de pays est basé sur un ensemble strict de normes en matière d'égalité des sexes, de droits de l'homme et de prévention des crises afin que l'objectif de « ne pas faire de laissés-pour-compte » se traduise par des actions concrètes. En collaboration avec d'autres parties prenantes, le PNUD s'efforcera de combler les lacunes dans l'accès aux services de base et à améliorer les moyens de subsistance des jeunes, des personnes vivant avec le VIH, des femmes et de la population « itinérante » (migrants, personnes déplacées et réfugiés). Le PNUD s'appuiera sur son expérience en matière de renforcement des systèmes de santé et de gestion des ressources du Fonds mondial pour intensifier son action dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

24. Le programme de pays appuiera la participation de Djibouti à des initiatives mondiales et régionales dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, pour faire face à d'autres problèmes intersectoriels, tels que la prévention et la répression de l'extrémisme violent, la lutte contre la corruption, les réfugiés, les migrations et les déplacements, la participation des jeunes, l'autonomisation des femmes et le bien-être.

Renforcement des moyens de subsistance et accès aux services de santé de base

25. Ces éléments contribueront notamment à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 16.

26. Le PNUD aidera le Ministère du travail à élaborer le plan d'action de la politique nationale de l'emploi pour la période 2019-2024, en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes, ainsi que les populations rurales et itinérantes. Le PNUD aidera le Gouvernement et les autres partenaires à promouvoir des moyens de subsistance

écologiques, accessibles à tous et résistant aux changements climatiques. En coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres partenaires, le PNUD aidera les autorités à réexaminer les programmes éducatifs et à optimiser la concordance entre l'offre et la demande d'emplois. Le PNUD collaborera avec la Chambre de commerce et le secteur privé afin de faciliter l'octroi de bourses d'études pour améliorer l'employabilité des jeunes. Le PNUD continuera à travailler avec le Ministère de la femme pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales. En collaboration avec le Secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports et d'autres partenaires, le PNUD s'emploiera à promouvoir l'entrepreneuriat et les compétences professionnelles des jeunes dans les centres de développement communautaire. Toutes les activités seront menées en collaboration avec le Secrétariat d'État aux affaires sociales.

27. Pour renforcer le capital humain à Djibouti, le PNUD développera les capacités institutionnelles de la société civile, notamment celle des organisations qui représentent les personnes vivant avec le sida, la tuberculose et le paludisme. Le PNUD améliorera la prévention et le traitement pour atteindre les plus vulnérables, à savoir les pasteurs, les réfugiés, les migrants, les travailleurs du sexe, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. En outre, le PNUD continuera de renforcer les capacités du système d'achat, de gestion des approvisionnements et d'information du Ministère de la santé afin d'atteindre les résultats collectivement recherchés en matière de santé, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec le partenariat PNUD-Fonds mondial, dans le cadre « des nouvelles méthodes de travail ».

Viabilité environnementale et résilience climatique

28. Ces éléments contribueront notamment à la réalisation des objectifs 1, 2, 6, 13, 14 et 15.

29. Reconnaissant les effets profonds du changement climatique sur la réalisation des objectifs de développement à Djibouti, la contribution du PNUD sera axée sur les conseils techniques et stratégiques, l'appui opérationnel, l'établissement de partenariats et la mobilisation des ressources du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds vert pour le climat afin d'atteindre les priorités du plan national d'adaptation aux changements climatiques et les contributions déterminées au niveau national. Il s'agira notamment de renforcer la résilience des zones urbaines en mettant en place une gestion intégrée des ressources en eau et en diminuant les risques de dégâts causés par les catastrophes climatiques, telles que les inondations. Le PNUD fournira également une assistance technique pour renforcer la sécurité alimentaire et hydrique dans les zones rurales afin que ces dernières puissent résister aux sécheresses croissantes et mettre au point des moyens de subsistance à l'épreuve des aléas climatiques. La capacité de prise de décisions des ministères sera améliorée afin de faciliter la mise en œuvre intégrée des nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, en privilégiant l'intégration des obligations mondiales dans la prise de décisions sectorielle et décentralisée.

30. La coopération se poursuivra avec le Ministère du logement et de l'environnement, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles et le Ministère de l'infrastructure et des transports, ainsi qu'avec les partenaires de l'ONU, la société civile et les parties prenantes de l'industrie, afin de renforcer l'utilisation durable des terres, des écosystèmes et des ressources naturelles. Avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres donateurs, la priorité sera accordée à la diversité biologique des zones côtières et aux écosystèmes marins fragiles, afin d'aider Djibouti à développer les capacités des systèmes de zones marines protégées et à

intégrer la protection de la biodiversité dans les secteurs d'activité. La coopération s'appuiera sur les travaux positifs déjà réalisés en matière d'adaptation écosystémique aux changements climatiques avec la création de jardins agropastoraux dans les zones rurales.

Cadre de gouvernance inclusif et favorable au développement durable

31. Ces éléments contribueront à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, au cadre de développement national et aux résultats du programme de pays, en renforçant la gouvernance inclusive, le respect des droits de l'homme et la programmation soucieuse de l'égalité des sexes.

32. Le PNUD soutiendra les capacités nationales et infranationales afin de mettre en place une gouvernance, une planification du développement, une programmation et une coordination de l'aide inclusives et fondées sur des données factuelles. Le PNUD collaborera avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère de l'économie et des finances, les organismes de l'ONU et la Banque mondiale pour faciliter l'harmonisation et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des cadres nationaux de développement. Le PNUD soutiendra les capacités nationales et locales dans la mise en œuvre des plans de développement régionaux et il renforcera les fonctionnalités du Ministère de la décentralisation et des conseils régionaux. Il appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement des statistiques afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ventilées par région géographique et par sexe qui permettront d'effectuer le suivi des objectifs et d'établir les rapports. Le PNUD soutiendra les capacités du ministère de tutelle afin qu'il puisse utiliser les données dans la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies sectorielles. En conformité avec le cadre d'action global pour les réfugiés, le PNUD collaborera avec le HCR et d'autres partenaires afin d'inclure les interventions en faveur des réfugiés et des migrants dans la planification nationale du développement, de promouvoir le droit de séjourner légalement pour ceux qui sollicitent une protection internationale et qui en ont besoin, et de favoriser leur autonomie.

33. Le PNUD fournira un appui technique afin d'améliorer les fonctionnalités du cadre gouvernemental pour la coordination de l'aide, garantissant ainsi l'incorporation des nouvelles méthodes de travail qui permettront d'atteindre collectivement les résultats et d'améliorer l'efficacité. Avec d'autres partenaires, le PNUD appuiera le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère de l'économie, des finances et de la planification, et la coopération Sud-Sud, dans le domaine des meilleures pratiques liées à la gestion de l'aide, au financement du développement et à l'action humanitaire.

34. Le PNUD apportera son appui à la Commission nationale des droits de l'homme pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à renforcer ses capacités techniques et financières, à la rendre indépendante et à se conformer aux « Principes de Paris ». Un appui spécifique sera fourni pendant la préparation et le suivi de l'examen périodique universel. Ces initiatives seront mises en œuvre en collaboration avec le Ministère de la justice, le Parlement, les organisations de la société civile, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme, le Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme et les partenaires des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

III. Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation qui est faite des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

36. Le PNUD soutiendra les capacités nationales afin que le programme de pays soit mis en œuvre avec succès au niveau national. L'exécution nationale peut exceptionnellement être remplacée par l'exécution directe d'une partie ou de la totalité du programme en cas de force majeure, en raison des capacités limitées des homologues nationaux ou pour répondre aux exigences des donateurs. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs relevant de la mise en œuvre des projets seront imputés aux projets concernés.

37. Le bureau de pays appliquera les normes sociales et environnementales et les mécanismes de responsabilisation du PNUD dans le cadre de la politique normale de gestion des risques. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée pour gérer les risques financiers.

38. Le bureau de pays gère les risques liés aux capacités nationales de mise en œuvre. Compte tenu de la complexité et de l'élargissement du portefeuille du programme de pays, les capacités limitées sont susceptibles de retarder l'exécution des programmes et les résultats obtenus. Le PNUD renforcera les capacités des bureaux de pays afin d'améliorer la qualité des services consultatifs destinés aux homologues nationaux en matière de politique de développement durable, la mise en œuvre du diptyque développement/action humanitaire, la gestion des risques de catastrophe et l'égalité des sexes. Les capacités de gestion de projets seront renforcées grâce à des mesures destinées à améliorer l'exécution nationale et la fourniture de services d'appui.

39. Le bureau de pays gère les risques liés à la mobilisation des ressources en faveur du développement, ces dernières étant de plus en plus limitées compte tenu de l'aggravation des crises dans la région. Les ressources de base du PNUD seront axées sur des investissements stratégiques et novateurs visant à mobiliser et à accroître les financements provenant de partenaires non traditionnels, du secteur privé, de la coopération Sud-Sud et triangulaire, des institutions financières internationales et des fonds verticaux (Fonds vert pour le climat, FEM et Fonds mondial).

40. L'exposition aux crises climatiques et la crispation des tensions régionales peuvent entraîner une augmentation de l'afflux de population en provenance des pays voisins et exercer une pression supplémentaire sur les services de base et les moyens de subsistance limités dans la République de Djibouti. Le PNUD intégrera la résilience au climat et favorisera la cohésion sociale entre la population mobile et les communautés d'accueil. Avec le Gouvernement, les acteurs humanitaires, les forces militaires et d'autres partenaires, le PNUD soutiendra et mettra à profit les plateformes de coordination existantes et il appuiera l'intégration du diptyque développement/action humanitaire au niveau du bureau du coordonnateur résident. Le PNUD mettra en place un mécanisme permettant de suivre les médias et d'échanger des informations avec les bureaux du PNUD dans les pays voisins afin d'identifier rapidement les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les ressources humaines, programmatiques et financières. Le programme restera flexible

pour répondre aux éventuels chocs climatiques et géopolitiques conformément au lien existant entre l'action humanitaire et le développement, à la réforme à venir de l'ONU et aux priorités du Plan stratégique du PNUD.

41. En conformité avec le nouveau Plan stratégique, le programme de pays continuera d'offrir une plateforme opérationnelle pour l'ensemble du système des Nations Unies et de guider l'élaboration de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement.

IV. Suivi et évaluation

42. En vue d'améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement, des comités de pilotage de projets et des missions de surveillance seront créés et des réunions pour la coordination de l'aide sectorielle organisées afin d'évaluer les progrès accomplis et d'ajuster le programme le cas échéant. Deux à cinq pour cent du budget des projets seront affectés aux activités de suivi et d'évaluation, et 1 % à la communication. Des instruments novateurs de financement participatif et des données en temps réel permettant de mettre en place des mécanismes inclusifs de suivi et d'évaluation seront étudiés et testés. L'engagement de l'IGAD et des bureaux régionaux du PNUD pour les États arabes et l'Afrique joueront un rôle déterminant dans le suivi de la mise en œuvre du programme et l'analyse des tendances régionales en matière de développement.

43. En réponse à une demande du Gouvernement, le PNUD renforcera les capacités techniques et financières de la Direction des statistiques pour collecter, analyser et diffuser des données ventilées en temps utile. Le PNUD facilitera la hiérarchisation des objectifs de développement durable au niveau du pays, leur alignement sur la stratégie nationale de développement, ainsi que le suivi global et l'établissement des rapports.

44. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes du PNUD sera utilisé pour suivre les dépenses du programme de pays et améliorer la programmation (50 %), la mise en œuvre et le suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes. Pour faire en sorte que son leadership reste pertinent et son programme efficace, le PNUD mènera plusieurs études sur les enjeux fondamentaux à Djibouti, notamment en réalisant des évaluations multidimensionnelles de la pauvreté, en adaptant les programmes éducatifs aux marchés du travail, en prenant des mesures afin de mettre au point ou d'adapter les ressources de façon à ce qu'elles résistent aux changements climatiques, et en s'appuyant sur la collecte, l'analyse et l'utilisation des données pour élaborer des politiques et planifier des programmes basés sur des faits concrets. Ces études seront menées en collaboration avec le Gouvernement, l'université nationale, le Bureau régional du PNUD, les partenaires des Nations Unies, la Banque mondiale et s'appuieront, dans la mesure du possible, sur la coopération Sud-Sud.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour Djibouti (2018-2022)

Priorité du pays : Croissance économique, compétitivité et rôle de chef de file du secteur privé (*SCAPE axe 1*) et développement du capital humain (*SCAPE axe 2*)

Réalisation énoncée dans le PNUAD : Les populations les plus vulnérables disposent d'un accès équitable aux opportunités d'emploi.

Réalisation secondaire : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en particulier pour les populations et les groupes les plus vulnérables

Réalisation correspondante du plan stratégique : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et objectifs) ¹⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>Taux de chômage [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1, objectif de développement durable (ODD 8.5.2)]</p> <p>Niveau de référence (2015) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - femmes : 49 % - hommes : 34 % - milieu rural : 59 % - jeunes : 72 % <p>Niveau cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - femmes : 45 % - hommes : 31 % - milieu rural : 55 % - jeunes : 67 % 	<p>Sources des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annuaire statistiques - Enquêtes de la Direction de la statistique et des études démographiques (DISED) - Enquête démographique et de santé (EDS) - Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le SIDA - Rapport du programme national de lutte contre le sida (PLSS) - Rapport du programme national de lutte contre la tuberculose - Rapport du programme national de lutte contre le paludisme <p>Fréquence : À la fin du cycle (2022); suivi annuel également ou lorsque des données nationales actualisées sont disponibles</p>	<p>Produit 1.1. Capacités institutionnelles et individuelles renforcées pour un accès inclusif à des moyens de subsistance durables, à un financement inclusif et à des possibilités d'emploi</p> <p>I : plan d'action national pour l'emploi (PANE) [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.2]</p> <p>Niveau de référence : Le PANE est obsolète</p> <p>Niveau cible : le PANE (2019-2024) est établi</p> <p>II : répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.2]</p> <p>Niveau de référence : inexistant</p> <p>Niveau cible : établi et publié</p> <p>III : nombre de moyens de subsistance/d'emplois décentés créés et renforcés [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.1]</p> <p>Niveau de référence : 700</p> <p>Niveau cible : amélioration des moyens de subsistance pour 3 000 personnes, dont au moins 2 000 femmes, 2 000 personnes dans les communautés rurales, 2 000 jeunes (15-35 ans) et 500 personnes itinérantes (nomades, migrants ou réfugiés)</p> <p>Sources des données : rapports de l'ANEFIP, projets appuyés par le PNUD et centres de développement communautaire, plan d'action publié et ROME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du travail - Agence nationale de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (ANEFIP) - Chambre de commerce - Ministère de l'agriculture - Ministère de l'environnement - Ministère de la santé - Secrétariat d'État aux affaires sociales - Instance de coordination nationale - Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme - Autres organisations des Nations Unies (OMS, ONUSIDA, FNUAP, PAM, UNICEF et HCR) - Banque mondiale et autres partenaires techniques et financiers de développement - Groupes de la société civile 	<p>Ressources ordinaires : 1 000</p> <p>Autres ressources : 10 700</p>

¹⁸ Niveaux de référence et niveaux cibles conformes au cycle du programme de pays (janvier 2018 et décembre 2022).

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et objectifs) ¹⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives [ODD 3.3.1]</p> <p>Niveau de référence : 1,1</p> <p>Niveau cible : 0,2</p> <p>Taux estimé de transmission verticale du VIH [PNUAD]</p> <p>Niveau de référence : 19 %</p> <p>Niveau cible : 8 %</p> <p>Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants par an [ODD 3.3.2]</p> <p>Niveau de référence : 378</p> <p>Niveau cible : 181</p> <p>Incidence du paludisme pour 1 000 habitants par an [ODD 3.3.3]</p> <p>Niveau de référence : 63</p> <p>Niveau cible : 53</p>		<p>Produit 1.2. Les capacités et les systèmes d'accès aux services de prévention et de soins du VIH, de la tuberculose et du paludisme sont renforcés</p> <p>Proportion de centres de santé assurant des services pour lutter contre la transmission mère-enfant</p> <p>Niveau de référence : 40 %</p> <p>Niveau cible : 88 %</p> <p>Proportion de femmes enceintes séropositives sous traitement antirétroviral [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 3.3.1]</p> <p>Niveau de référence : 85 %</p> <p>Niveau cible : 90 %</p> <p>Niveau de perte de produits médicaux en raison de dommages et/ou d'expiration</p> <p>Niveau de référence : 0,9 %</p> <p>Niveau cible : 0,1 %</p> <p>Pourcentage de rapports ponctuels provenant du système d'information sanitaire et/ou des unités chargées d'établir des rapports réguliers</p> <p>Niveau de référence : 57 %</p> <p>Niveau cible : 80 %</p> <p>Proportion des cas de paludisme correctement traités</p> <p>Niveau de référence : 87 %</p> <p>Niveau cible : 95 %</p> <p>Sources des données : Enquête démographique et de santé, Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida, PLSS, Annuaire statistique de la santé, Rapport du programme national de lutte contre la tuberculose et Rapport du programme national de lutte contre le paludisme</p>		

Priorité du pays : Centres de développement régional et développement durable (*SCAPE axe 4*)

Réalisation énoncée dans le PNUAD : Les moyens de subsistance des communautés rurales et périurbaines pauvres sont améliorés afin de renforcer leur résilience face aux risques climatiques, aux chocs et à l'insécurité alimentaire.

Réalisation secondaire : L'amélioration de la gestion et de la protection des ressources naturelles et des écosystèmes améliore les conditions de vie des populations les plus pauvres.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.

<p>Population rurale dans les phases 3 et 4 selon le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) [PNUAD]</p> <p>Niveau de référence : 130 830</p> <p>Niveau cible : 110 000</p>	<p>Sources des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes du PAM et de la DISED - Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (Rapport annuel) - Journaux officiels 	<p>Produit 2.1. Les cadres institutionnels et politiques sont renforcés pour intégrer la problématique hommes-femmes dans la gestion des changements climatiques et des risques de catastrophe à travers les secteurs</p> <p>Nombre de nouveaux plans nationaux/infranationaux de développement et de plans sectoriels clefs avec une composante gestion des catastrophes et/ou des risques climatiques [Cadre intégré de résultats et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer - Ministère de l'environnement - Ministère de l'infrastructure et des transports - Conseils régionaux - Fonds vert pour le climat - Programme de micro financements du FEM 	<p>Ressources ordinaires : 550</p> <p>Autres ressources : 34 600</p>
--	---	---	---	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et objectifs) ¹⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
[contribuant au Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.5] Niveau de référence : 51 880 Niveau cible : 60 880	Fréquence : À la fin du cycle (2022); suivi annuel également	d'allocation des ressources 5.3.1] Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Mesure dans laquelle on accède au financement de l'action climatique [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.4.1] Niveau de référence : Pas suffisamment Niveau cible : partiellement Sources des données : rapports de projets et Ministère de l'environnement (responsable technique pour le financement de l'action climatique) ¹⁹ Produit 2.2. Les capacités nationales et infranationales sont renforcées pour intégrer la problématique hommes-femmes dans la gestion des ressources en eau, la conservation des sols et la protection des écosystèmes Capacités pour mettre en œuvre les plans nationaux ou infranationaux en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau tenant compte de la problématique hommes-femmes [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.5.2] Niveau de référence : Pas suffisamment Niveau cible : partiellement Itinéraires de transhumance restaurés et protégés Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Superficie des terres protégées contre l'érosion Niveau de référence : 0 km ² Niveau cible : 5 km ² Sources des données : rapports de projets (y compris évaluation des capacités et suivi), Ministère de l'environnement et Ministère de l'agriculture	- Secteur privé - Partenaires techniques et financiers de développement, y compris la Banque mondiale - Autres organisations, notamment la FAO, le PAM, l'UNOPS et l'UNICEF	
Classement dans la catégorie « Participation et droits de l'homme » de l'Index Ibrahim pour la gouvernance africaine [PNUAD] Niveau de référence :	Source des données : - Rapport annuel de la Fondation Mo Ibrahim - Journal officiel (loi adoptée et décret d'application en vigueur)	Produit 3. 1. Les capacités nationales pour la gouvernance, la planification du développement, la programmation et la coordination de l'aide inclusives et fondées sur des données factuelles sont renforcées pour le développement durable	- Ministère de l'économie, des finances et de la planification - Secrétariat du cadre de dialogue pour la coordination de l'aide - Ministère des affaires étrangères et de la	Ressources ordinaires : 1 520 Autres ressources : 2 800

¹⁹ Échelle : 1- Pas suffisamment, 2 - Très partiellement, 3 - Partiellement et 4 – Largement.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et objectifs)¹⁸</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
41/54 Niveau cible : 40/54 Cadre législatif et réglementaire pour la transparence et la diffusion des informations [PNUAD] Niveau de référence : inexistant Niveau cible : disponible Nombre de régions mettant en œuvre leurs plans de développement régionaux [PNUAD] Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3	- Rapports des conseils régionaux Fréquence : À la fin du cycle (2022); suivi annuel également	Stratégie nationale de développement (SCAPE) Niveau de référence : Stratégie actuelle attendue en 2019 Niveau cible : Prochaine stratégie établie Indicateur de la capacité statistique nationale Niveau de référence : 53,3 (2016) Niveau cible : 56 Intégration et accélération des objectifs de développement durable dans le cadre de développement national Niveau de référence : Évaluation intégrée rapide Niveau cible : Cadre harmonisé de politique de développement durable La capacité nationale à utiliser des données ventilées et actualisées pour suivre et présenter les progrès réalisés pour atteindre les objectifs nationaux de développement est alignée sur le Programme 2030 [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 7.2.2] Niveau de référence : Pas suffisamment Niveau cible : Partiellement Efficacité opérationnelle du mécanisme de coordination de l'aide (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 7.4.2) Niveau de référence : Pas suffisamment Niveau cible : partiellement Rapports annuels sur la coopération pour le développement Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4	coopération internationale - Commissariat de la planification - DISED - Ministère délégué chargé de la décentralisation - Commission nationale des droits de l'homme - Ministère de la justice - Autres ministères de tutelle - Autorités pénitentiaires - Parlement - Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme - Réseau arabe des associations nationales de défense des droits de l'homme - Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme - Société civile - HCDH - HCR - Banque mondiale - Conseils régionaux - Union européenne - Partenaires financiers et techniques de développement et autres organisations des Nations Unies	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et objectifs) ¹⁸	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>Capacité des conseils régionaux à planifier, budgétiser et/ou effectuer le suivi en matière de prestation de services de base [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 3.2.2]</p> <p>Niveau de référence : Capacité inexistante</p> <p>Niveau cible : Capacité partielle</p> <p>Les plans de développement nationaux incluent des interventions en faveur des réfugiés et des migrants.</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Niveau cible :</p> <p>Sources des données : rapports des projets et des ministères (finances, affaires étrangères et décentralisation), journal officiel, budget du plan statistique national, rapport sur l'évaluation de la législation nationale en matière de statistiques, rapports annuels de l'indicateur de la capacité statistique de la Banque mondiale et enquêtes de satisfaction sur le cadre de coordination de l'aide</p> <p>Produit 3.2. Le mécanisme national et les capacités institutionnelles de suivi et d'établissement de rapports sur la situation des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont renforcés.</p> <p>Accréditation de la Commission nationale des droits de l'homme par l'Alliance globales des institutions nationales des droits de l'homme [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.3.1]</p> <p>Niveau de référence : Non accréditée</p> <p>Niveau cible : Accréditée</p> <p>Nombre de sessions de formation organisées à l'intention des représentants des ministères et de la société civile sur l'examen périodique universel pour la production d'informations et son suivi</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2 par an</p> <p>Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment sur les mutilations génitales féminines [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.3.1]</p> <p>Niveau de référence : Non opérationnel</p> <p>Niveau cible : opérationnel</p> <p>Sources des données : Rapports de la Commission nationale des droits de l'homme,</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et objectifs)¹⁸</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		de la Fondation Mo Ibrahim et des projets (y compris des informations sur les organes conventionnels et les conventions, et sur la mise en œuvre des recommandations des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme)		
